

# CONSEIL MUNICIPAL du

## Lundi 5 octobre 2020

**Présents :** Mmes et Mrs BILLET Jérôme, CHOULOT Alain, DECHAUME José, ETIEVANT HUARD Christiane, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique, PROST Michel, SEIBEL Marie-Thérèse, TAIN Monique, VERDEL Géraldine et VINCENT Jérôme.

**Secrétaire de séance :** Christiane ETIEVANT HUARD

### Validation du compte rendu du 3 septembre 2020

L'ensemble des membres du Conseil valide le compte-rendu du 3 septembre 2020

### Travaux de renforcement du réseau d'eau potable (les vignes blanches et Bougeon)

Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sont prévus dans deux zones de la commune. A savoir :

- *Vignes blanches* : suite à la demande de branchement en vue d'une construction sur la parcelle ZL n°140 trois entreprises ont été consultées : Montholier TP, Benetruy TP et Locatelli Xavier. Le devis de l'entreprise BENETRUY d'un montant de 5 690 € ht est validé à l'unanimité. La partie renforcement de réseau est à la charge de la commune sur le secteur UAe tandis que la partie branchement individuel est à la charge du pétitionnaire à savoir 880.57 €. Une convention sera signée entre le demandeur et la mairie.
- *Hameau de Bougeon* : Au vu du volume de fuites constatées lors de la validation de notre RPQS ainsi qu'au vu des relevés de compteur de sectionnement sur la partie secteur Bougeon, il apparaît que la conduite qui traverse les parcelles AO n°388.410.420 ainsi que ZD n°24 et 26, doit être remplacée. Trois entreprises ont été consultées : Montholier TP, Benetruy et Locatelli Xavier.  
Le devis de la société BENETRUY TP d'un montant de 9 850.50 ht est validé à l'unanimité.

### Règlement eau potable

Il convient d'apporter des modifications sur le règlement de l'eau actuellement en vigueur. Les nouvelles tarifications seront appliquées sur la campagne 2020-2021 :

- Partie fixe dite « location de compteur » de 35 € (passera à 40 € en 2021 conformément à la délibération du 29 Juin 2020) après constatation, il apparaît que parfois un même compteur dessert plusieurs foyers. Par mesure d'équité, le conseil municipal décide de facturer un abonnement de 40 € par foyer desservi.
- Frais d'interventions : les frais de mise en service ; frais de fermeture de branchement et frais de relevés intermédiaires lors de changement d'abonné seront dorénavant facturés 10 € par intervention. Les interventions en cas de fuite sur la partie qui incombe à la collectivité ne seront pas facturées.

### ONF (destination des coupes 2021 ; devis d'assistance ; convention de vente groupée et vente parcelle 18)

- Destination des coupes 2021 : l'ONF propose les coupes 12.40 et 41 en ventes groupées par contrat d'approvisionnement.
- Devis d'assistance : le conseil municipal valide à l'unanimité le devis d'assistance de 60 € pour la réalisation du dossier administratif du contrat d'approvisionnement.
- Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de vente groupée. (parcelle 18 volume prévisionnel de 15 m3)
- Contrat de vente : il a été établi entre la société Eurochène et la commune pour la vente de 25.58 m3 de frênes et 35.2 m3 d'acacias. Le tout pour un montant 5 298.00 €.

### **Acquisition parcelles de bois AP 50 et 69**

Suite au conseil municipal du 8 Juin 2020, le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles AP 50 et 69 pour un montant de 1 527 €. Le conseil municipal mandate le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

### **Devis matériel (service technique)**

Plusieurs devis ont été demandés pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts. L'objectif est d'acquérir du matériel de bonne qualité et durable.

Une enveloppe de 15 000 € a été votée pour l'achat de : une débroussailleuse électrique (anti-projection) ; une brosse de désherbage ; une tondeuse auto-portée ainsi qu'une remorque.

Mr José DECHAUME est chargé de négocier l'achat de ses matériels.

### **Commissions C.C.A.P.S**

Dans l'attente du compte-rendu de la C.C.A.P.S concernant la mise en place de ses commissions, la validation de celles-ci est reportée au prochain conseil.

### **Indemnité du Trésorier de la commune**

Le conseil municipal valide la prime d'indemnité de confection de budget d'un montant de 30.49 €

### **Évacuation des eaux au niveau de la chèvrerie**

Suite aux évènements climatiques (pluie et problèmes d'inondation) de la chèvrerie, Mr José DECHAUME et Alain CHOULOT se sont rendus sur place. Les constats suivants ont été fait : des travaux seront nécessaires sur la canalisation des eaux pluviales depuis le terrain de boules jusqu'à l'ancien canal du moulin.

Des entreprises de TP spécialisées dans le domaine seront consultées afin de nous orienter sur une solution pérenne.

### **Informations et questions diverses**

#### **Représentant à l'Association Foncière :**

La commune proposera une réunion d'information le 23 octobre à 20 h 30 à la salle des fêtes au président de l'AF ceci en présence des membres de l'AF, du conseil municipal et des propriétaires assujettis à la taxe de remembrement.

#### **Réunion d'information sur le devenir du presbytère :**

La population est invitée à une réunion d'informations relative au presbytère Samedi 14 novembre 2020 à 9 h 30 (visite des lieux) suivi d'un échange à la Salle des fêtes.

#### **Estimation du presbytère :**

Le Maire est autorisé à demander une estimation du presbytère au service des Domaines et également auprès d'un notaire.

**CCAS :** Madame POULIN Chantal viendra compléter l'équipe du CCAS

#### **Plan communal de sauvegarde**

Les élus se réuniront Samedi 31 octobre 2020 à 10 h pour modifier le plan communal de sauvegarde actuellement en place.

Prochain Conseil Municipal : le 9 novembre 2020

Le conseil est levé à 21 h 30

